



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

APPLICATION DES ARTICLES

L 2122-22 & 2122-23 DU CODE

GENERAL DES COLLECTIVITES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°05 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L2122-22, et donnant délégation de pouvoir au Maire en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée.

### DECIDONS

Article 1 – Dans le cadre de la mise en œuvre du budget participatif tourquennois et suite à un appel à candidature, le projet de l'artiste Sonia Poli a été retenu pour la réalisation d'une fresque sous le pont « 6699 » situé dans le quartier du Clinquet.

Article 2 – Le montant de la prestation s'élève à 6 000€ TTC.

Article 3 - Les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites aux budgets de la commune pour l'exercice 2024.

Article 4 – Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2024

Le Maire

**Doriane BECUE,**

[dbecue@ville-tourcoing.fr](mailto:dbecue@ville-tourcoing.fr)